



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 11 août 2023

Cyanobactéries dans la rivière La Mayenne : levée de l'alerte à Mayenne et Laval et passage en alerte niveau 1 à Château-Gontier-sur-Mayenne à partir de l'écluse de Mirwault.

La formation des cyanobactéries, micro-organismes photosynthétiques, est favorisée par les fortes chaleurs et l'ensoleillement. Certaines cyanobactéries produisent des toxines pouvant provoquer des troubles de la santé chez l'homme (digestifs, neurologiques, cutanés) et chez certains animaux. Les chiens peuvent être particulièrement vulnérables de par leurs comportements. Des mesures de précaution telles que l'évitement des zones de prolifération ou le rinçage après immersion permettent de prévenir l'apparition de symptômes.

Pour suivre le risque sanitaire sur la rivière La Mayenne, accru en période estivale, un programme de surveillance du développement des cyanobactéries est mis en place. Des analyses sont réalisées deux fois par semaine à Mayenne, Laval et Château-Gontier-sur-Mayenne. Les analyses permettent de déterminer le niveau de risque sanitaire et de limiter voire interdire les activités nautiques à risque en conséquence.

Au regard des analyses réalisées le 11 août :

- L'alerte de niveau 1 est levée à partir du barrage de Saint-Fraimbault-de-Prières et jusqu'à l'écluse de Mirwault.

Les usagers de la rivière sont néanmoins appelés à rester vigilants et à appliquer des mesures de précautions.

Retrouvez les précautions à prendre sur :

https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/49827/365391/file/Cyanos_Info_VigilanceV2.pdf

- À partir de l'écluse de Mirwault et jusqu'à la limite du département de la Mayenne avec le Maine-et-Loire, les analyses révèlent que le seuil est de nouveau franchi. En conséquence l'alerte de niveau 1 est déclenchée pour cette partie de la rivière La Mayenne.

Retrouvez les mesures de restrictions :

https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/49828/365396/file/Cyanos_Info_Alerte1_riviere_MISEN53_2023V2.pdf

Retrouvez l'arrêté préfectoral sur :

<https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/50273/368089/file/recueil-53-2023-127-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf>

Cabinet de la préfète

Tél. : 02 43 01 50 54

Mail : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

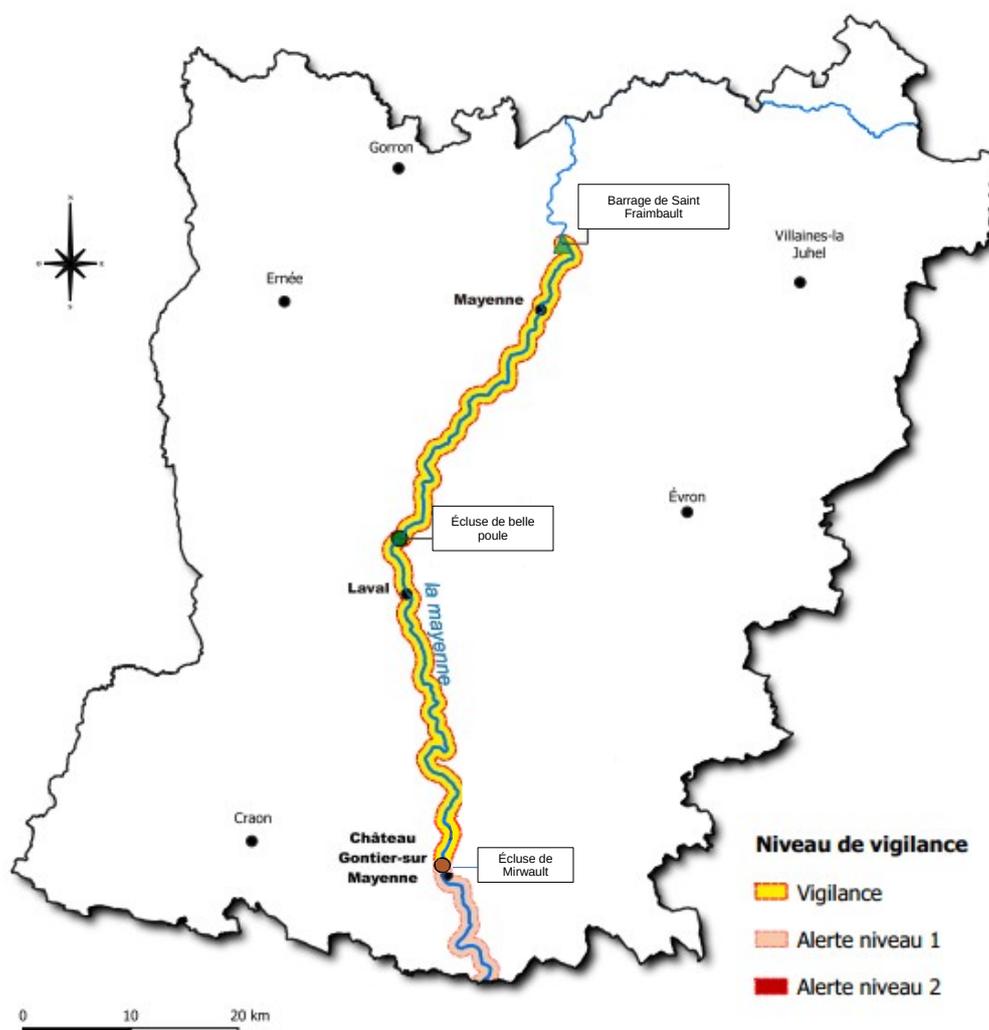
1/2

16 place Jean Moulin
53000 LAVAL

 @Prefet53

 Préfet de la Mayenne

 @prefet53



Sources : @IGN / DDT 53

Service/Unité : SMT / GEOCT

Date : 11/08/2023

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne - Cité administrative - Rue Mac Donald BP 23009 - 53063 Laval cedex 09

Retrouvez le calendrier prévisionnel des mesures sur :

<https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/50224/367785/file/calendrier%20mesures%20cyano.pdf>

Pour signaler le développement de cyanobactéries : ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr

Pour toute question sanitaire sur les cyanobactéries : ars-pdl-se-eaux-loisirs@ars.sante.fr

Plus d'information : <https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Eau/Cyanobacteries/Cyanobacteries-adopter-les-bons-gestes-un-enjeu-sanitaire>